

### ÉDITORIAL

## UN TOURNANT HISTORIQUE !!!

La Caisse est confrontée, en ce début d'année 2022, à une **mutation complète** de son dispositif déclaratif. Après de nombreuses années d'attente, la Déclaration Sociale Nominative est devenue une réalité pour la Caisse Antilles Guyane. **Plus de 90% des comptes adhérents déclarent aujourd'hui en DSN.**

Ce mécanisme, désormais bien connu des entreprises, permet depuis 2017 la simplification et la fiabilisation des obligations déclaratives. Pour la Caisse, il s'agissait de respecter ce cahier des charges, en l'appliquant au domaine spécifique des congés payés du BTP, avec l'objectif de renforcer la qualité des déclarations des entreprises et de permettre, ainsi une détermination au plus juste des droits des salariés et du montant de l'indemnisation.

Cette transformation oblige la Caisse et les entreprises à **un apprentissage mutuel** des nouvelles normes déclaratives. C'est ce travail que nous effectuons depuis plus de 6 mois à l'aide des fiches de paramétrage, des fiches navettes mises en place par la Caisse ainsi que les autres outils de supports. Cette démarche permet de **renforcer l'accompagnement des entreprises et le lien avec la Caisse**. Nous ne doutons pas qu'à la fin de l'année, le dispositif DSN sera pleinement opérationnel et que dès 2023, nous pourrions en tirer pleinement parti. Ainsi, la Déclaration Nominative Annuelle que les entreprises utilisent encore aujourd'hui sera réservée aux entreprises n'ayant pas fait leur entrée en DSN ou dans des situations mixtes.

**Le dépôt des DNA dont les modalités sont inchangées pour 2022 marque le début de la campagne de Congés.** Cette dernière a débuté, officiellement, le 01 mai et donne lieu aux premières liquidations d'indemnités pour la période du 01 avril 2021 au 31 Mars 2022.

Le premier motif de satisfaction est que les différentes périodes de crise sanitaire ont eu **peu d'impact** sur les droits à congé. Les liquidations de congé devraient retrouver un rythme antérieur à 2020. Déjà, l'an passé, le retour à une situation quasi normale paraissait évident car à l'inverse de 2020, les salariés du BTP, comme tant d'autres, effectuaient leur prise de congé. Le 2ème motif de satisfaction concerne les entreprises. Si certaines ont souffert de ces différentes périodes, la plupart ont su **résister et récupérer** des capacités d'actions. Pour la Caisse, il s'agit d'une **situation rassurante**, tant nous ne pouvons oublier les actions menées au moment du 1er confinement et les mesures exceptionnelles d'étalement de la dette congé.

Pour la campagne 2022, **les équipes de la Caisse restent mobilisées pour vous accompagner dans toutes vos démarches et permettre un traitement de qualité des congés des salariés.**

Pour les prochaines campagnes, et même s'il est trop tôt pour faire des annonces, nous travaillons, d'ores et déjà, à mettre en place des services et produits innovants en lien avec les besoins des entreprises et des salariés. Ainsi, notre nouvel objectif est de renforcer les produits déjà lancés comme l'extranet et l'application mobile, disponible sur les plateformes IOS et Android, pour rendre constante la relation avec la Caisse. Dans le cadre du déploiement de notre P2A (Plan d'Actions Annuelles), nous n'hésiterons pas à vous solliciter pour construire avec vous les réponses de demain.

Comme vous le voyez, en plus du **tournant historique de la DSN**, la Caisse n'est jamais avare de nouveaux projets au service des adhérents, des prestataires et de la profession. **C'est avec vous et grâce à vous que nous y arrivons.**

**Alain THEBIA - Directeur Régional**

[www.congesbtp-ag.fr](http://www.congesbtp-ag.fr)

GUADELOUPE  
Saint-Martin/Saint-Barthélemy  
congesbtp971@congesbtp-ag.fr  
GUYANE  
congesbtp973@congesbtp-ag.fr  
MARTINIQUE  
congesbtp972@congesbtp-ag.fr